

PLANTATIONS HALLET, Bruxelles

Hévéas et palmiers à huile en Malaisie et en Cochinchine (1913-1923)

S.A., 9 nov. 1910.

Lettre de M. Haffner ¹
relative au remboursement des frais de nourriture des coolies déserteurs
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1914)

Le Président a reçu la lettre suivante de M. Haffner dont il a transmis copie le 4 août à M. le gouverneur.

Xacam, le 25 juillet 1914.

M. Haffner, directeur des Plantations Hallet, à Xacam (Honquan) à monsieur le président de l'Association des planteurs de Caoutchouc de Cochinchine, quai de l'arroyo-Chinois, Saïgon.

Monsieur le président,

Je viens de recevoir de M. l'administrateur, chef de la province de Thudaumot, pour chacune des deux plantations que je dirige, un « État pour servir au remboursement au service régional de Thudaumot des frais de remboursement des coolies déserteurs pendant le 1^{er} semestre 1914 ».

Les indigènes qui figurent sur le dit état sont, pour la majorité, des engagés déserteurs rattrapés, la plupart par nos propres moyens avec l'aide des villages moïs environnants, et qui aussitôt repris, ont été, également par nos moyens, envoyés à la délégation d'Honquan afin d'être déferés au parquet de Biênhoà.

Les frais de nourriture des dits indigènes lorsqu'ils sont condamnés de droit commun incombent, ce n'est pas douteux, à l'Administration qui, d'ailleurs, emploie ses prisonniers à des corvées diverses ; il est également certain que les frais de nourriture, tant à l'aller à Biênhoà comme prévenus, qu'à leur retour sur la plantation lorsqu'ils ont purgé leurs peines doivent être supportés par leur engagiste ou leur employeur, **sans** cependant que les trajets aller et retour, qui nous sont réclamés, puissent atteindre un total de journées aussi considérables que celles portées sur l'état de remboursement ; on y lit, en effet, pour un même coolie, 23, 30, 34, 45 et jusqu'à 55 journées de route.

Je vous prie de bien vouloir saisir l'Administration de cette réclamation et de provoquer, à ce sujet, les explications de M. l'Administrateur de la province de Thudaumot.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : HAFFNER.

¹ [Eugène Haffner](#) (1857-1930) : ancien directeur du Jardin botanique de Saïgon, administrateur des Plantations de Xa-Trach.

Plantation Hallet de Xa-cam (Honquan)
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 45, déc. 1914, p. 81)

Voie d'accès : route de Kratié.

Société anonyme.

Siège social : Bruxelles, 59, rue de Namur.

Superficie totale : 1.000 hectares.

Nature du terrain : terres rouges.

Superficie plantée : en 1913, 300 h., à 6 m. 25 sur 5 m. 41 en quinconces et 296 arbres à l'hectare ou 88.800 arbres en 1914 ; on compte planter 700 hectares dans les mêmes conditions.

Sarclage complet.

Pépinières : 400.000 plants d'hévéas. 170.000 plants de robusta, 1.000.000 de plants de lantoro (arbres d'abri pour les robusta)

Main-d'œuvre : cochinchinoise, moi, annamite.

Georges Adolphe Marie CHALAMEL
successivement sous-directeur, directeur, directeur général

Né à Châtillon-sur-Seine, 30 juillet 1873.

Fils de Paul-Adolphe Chalamel (1839-1909), administrateur du Sénat.

Frère de Fernand Chalamel (1869), chef de dépôt de la Société de construction chemin de fer du Yunnan, à Haïphong (1907),
et d'Henri Chalamel (1875-1941), directeur des Eaux de Vittel.

Marié à Saïgon, le 29 août 1912, avec Henriette-Marie Haffner, fille d'[Eugène](#), remariée en 1925 à Albert Vielle, chirurgien de la [clinique Angier](#).

Bachelier ès lettres.

Directeur par intérim de l'École française de Pakhoi (Tonkin)(juillet 1905),

Commis à la Direction générale de l'instruction publique de l'Indo-Chine (1907),

Attaché au cabinet d'Henri Gourdon, directeur général de l'Instruction publique en Indo-Chine (1908),

Attaché au cabinet, puis secrétaire particulier (1908-1910) de Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine.

Directeur du [Lycée franco-chinois](#) de Cholon (1910-1913) et membre du Syndicat d'initiative du Sud indochinois (1911).

Après son mariage, il se fait mettre en disponibilité (3 juillet 1913) et épaula son beau-père sur ses plantations de caoutchouc.

Membre de la chambre d'agriculture,

Vice-président de l'Amicale des planteurs de caoutchoucs de l'Indochine (1918-1920),

conseiller municipal de Saïgon (1919-1922),

candidat malheureux au conseil colonial (1919)

Chef d'une mission envoyée par la Banque de Paris et des Pays-Bas pour étudier la production du coton au Cambodge (*L'Écho annamite*, 1^{er} mars 1923).

Officier d'académie (septembre 1908).

Décédé subitement à Pnom-Penh, le 10 septembre 1923.

* Chalamel apparaît comme le type même du fils de bonne famille dévoyé qui se refit en Indochine. Ayant hérité, comme son frère Henri, de 2 millions de francs-or à la mort de son père, il les mangea en deux ans et devint opiomane. Henriette Haffner n'accepta de l'épouser qu'à condition qu'il se désintoxique, ce à quoi il parvint. Sa reconversion dans le caoutchouc était en bonne voie lorsque la mort le faucha.

Fin 1923, sa veuve sollicite une concession, à titre onéreux, de 30.000 hectares de terrains domaniaux, à Prêk-Kak, province de Stung-Trâng, circonscription de Kratié ((*Bulletin administratif du Cambodge*, 1923, p. 936).

PLANTATIONS HALLET
de Xa-cam et d'An-loc (Honquan) Thudaumot
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 169)

MM. [[Adrien](#)] HALLET, propriétaire ;
HAFFNER [[Eugène](#)], directeur ;

CHALAMEL ², sous-directeur.

PLANTATIONS HALLET
de Xa-cam et d'An-loc (Honquan) Thu-dâu-mot
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 142)

MM. HALLET, propriétaire ;
CHALAMEL, directeur.

PLANTATIONS HALLET
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1^{er} trim. 1916, p. 120)

Voie d'accès : route de Kratié.
Distance de Saïgon : 105 km.
Superficie totale :
Plantation de Xa-cam : 1.000 hectares.
Plantation d'An-loc : 1.000 hectares.
Superficie plantée :
Xa-cam : 620 hectares.
An-loc : 458 hectares.
Nombre d'hévéas plantés :

1913	124.000
1914	169.488
Au 1 ^{er} jan.1916	293.488

Nature du terrain : terres rouges.
Méthode de culture : « clean weeding » complet, 5 binages par an autour des arbres à 1 mètre de rayon.
Caféiers : 10.000 pieds.
Pépinières d'elæis : 40.000 plants.
Main-d'œuvre : tonkinoise ; 350 coolies environ.

PLANTATIONS HALLET
(Cochinchine).
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 152)

M. CHALAMEL, directeur général ; à Hon-quan (Thu-dâu-môt).
1^o) Plantations .de Xa-cam et An-loc.

MM. BRUYNS, directeur ;
RIKKERS, assistant.

2^o) Plantations de Quan-loi.

² Professeur au Tonkin, puis directeur du Lycée franco-chinois de Cholon avant la guerre de 1914, Chalamel devient ensuite vice-président du Syndicat des planteurs de caoutchouc. Il meurt en 1923 à Pnom-Penh

MM. PEROT, directeur ;
CHEYREAU, assistant.

3°) Plantations Hallet et Fauconnier de Phu-mieng.

M. FERRIEZ, assistant.

4°) Plantations Hallet de Phu-hung

M. DUCHESNE, directeur.

ESSAI DE CULTURE DU PALMIER À HUILE
EN EXTRÊME-ORIENT
par H. FAUCONNIER,
administrateur des Plantations Hallet, en Malaisie
(Congrès d'agriculture coloniale, 21-25 mai 1918)

Le palmier à huile (*elæis guineensis*), qui constitue la plus grande richesse de la Côte Occidentale d'Afrique, n'y fait cependant pas, en général, l'objet de cultures industrielles. Cela tient à ce que les populations indigènes se plient difficilement aux travaux des plantations. Il existe néanmoins dans l'île de San-Thomé, grâce à l'appoint d'une main-d'œuvre importée de la côte du Benguela, quelques peuplements réguliers d'*elæis*, mais il est probable que de telles entreprises ne sont pas susceptibles de prendre en Afrique beaucoup d'extension. La culture en grand, qu'il s'agisse de thé, de café, caoutchouc, canne à sucre, etc., n'est possible que dans des contrées disposant d'une main-d'œuvre abondante et régulière, et l'expérience a prouvé que les colonies européennes d'Extrême-Orient, depuis l'Inde et Ceylan jusqu'à l'Indochine Française, en passant par les Indes Néerlandaises et la presqu'île de Malacca, ont à ce point de vue une situation unique dans le monde. Les plantations créées à l'aide de capitaux européens y ont pris en peu d'années un développement extraordinaire, et il est permis de se demander si des résultats analogues ne pourraient pas être obtenus en ce qui concerne la culture de l'*elæis*, dont les produits alimentent une industrie de la plus haute importance et font l'objet d'une demande toujours croissante.

Pour que la question apparaisse d'ores et déjà comme résolue en principe, il suffirait qu'il fût prouvé que le palmier à huile est susceptible de s'acclimater en Extrême-Orient et d'y donner des rendements au moins égaux à ceux obtenus en Afrique.

Le but de, cette étude est simplement de relater les expériences faites dans ce sens et d'en indiquer les résultats.

Premières observations. — En 1911, étant planteur de caoutchouc depuis six ans dans la presqu'île de Malacca, j'eus l'occasion de faire, en compagnie de M. Adrien Hallet, promoteur d'importantes sociétés agricoles en Extrême-Orient, un voyage d'études à Sumatra. M. Hallet avait été frappé de l'aspect vigoureux et de la grande productivité apparente des sujets qu'il y avait vus. Ayant habité longtemps l'Afrique Occidentale et géré pendant cinq ans une usine pour l'extraction de l'huile de palme, il était admirablement placé pour comparer les palmiers acclimatés à Sumatra avec ceux croissant spontanément dans leur pays d'origine.

Nous fîmes sur plusieurs centaines de palmiers des observations très complètes portant sur le nombre et le volume des régimes, la proportion de pulpe et d'amande sur le poids total, et le rendement en huile. Pour nos expériences de pesées et d'extraction de l'huile, le laboratoire de Medan avait été mis à notre disposition par le chimiste du Gouvernement, qui voulut bien aussi nous aider de son expérience.

Les résultats dépassèrent nos prévisions. Nous acquîmes la preuve que les *elæis* donnaient à Sumatra des rendements beaucoup plus importants que sur la Côte d'Afrique. Le phénomène déjà enregistré avec la culture de l'hévéa, qui produit en

Malaisie plus de caoutchouc et plus hâtivement que dans son pays d'origine, se répéta exactement dans ce domaine nouveau.

Sur les constatations faites par nous, trois sont d'un intérêt particulier.

1° Le palmier à huile donne en Malaisie des régimes plus volumineux qu'en Afrique, Congo compris. Beaucoup de ces régimes pèsent plus de 30 kilogrammes, certains atteignent 62 kilogrammes.

2° Ses fruits sont plus riches en huile que ceux du Dahomey (les plus riches d'Afrique). Leur analyse a en effet accusé une richesse moyenne de 30 p. 100. (Huile de palme seule.)

3° La précocité de l'arbre est extraordinaire, puisque beaucoup de sujets portent à 3 ans des fruits utilisables et sont en plein rendement à la cinquième année. Ce dernier fait, qui n'était pas complètement établi faute de pouvoir contrôler l'âge des arbres, s'est trouvé confirmé dans la suite par mes essais de culture dans la presqu'île de Malacca.



Palmier à huile de 4 ans en Malaisie britannique

Essais de culture en Malaisie. — Encouragé par ces résultats, M. Hallet a consacré à Sumatra des capitaux importants à l'établissement de vastes cultures d'*elæis*. Plusieurs milliers d'hectares ont été plantés depuis ces dernières années et sont en partie en rendement.

Malheureusement, l'impossibilité de faire venir d'Europe en temps de guerre des machines pour l'extraction de l'huile en a retardé l'exploitation normale. Ce n'est donc qu'à la fin de la guerre que nous aurons des données positives sur les bénéfices que l'on

peut attendre d'une telle culture. Mais le but du Congrès d'agriculture coloniale étant d'attirer l'attention des planteurs et des capitalistes sur toute initiative intéressante, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de signaler dès maintenant cette nouvelle entreprise dont le succès me paraît assuré.

De mon côté, j'ai importé de Sumatra, en 1912, des graines sélectionnées qui ont été mises en pépinière, puis transplantées en place définitive au mois de mai 1913 à Rantan Panjang, district de Kuala-Selangor (États Fédérés Malais). Ayant dû rentrer en France au moment de la mobilisation, j'avais un peu perdu de vue cet essai interrompu, lorsqu'au cours d'une permission de 21 jours en mai 1917, j'ai eu la surprise de voir mes palmiers en pleine production, couverts de régimes d'un poids moyen atteignant de 8 à 10 kilogrammes. J'ai fait procéder depuis cette date à des pesées régulières et des chiffres qui m'ont été envoyés, je conclus que la production moyenne de mes palmiers au cours de leur cinquième année est de 12 régimes de 8 kilogrammes.

Ce résultat est absolument probant, car il a été obtenu sans que les arbres aient reçu de soins particuliers, ni aucun engrais depuis leur mise en place. En outre, ils étaient établis dans un terrain d'une fertilité tout à fait moyenne, et où des cocotiers, plantés en 1910, ne sont pas encore en rapport.

La photographie d'un de ces palmiers, prise en mai 1917 et reproduite dans cette étude, suffit à montrer le développement précoce et l'étonnante fécondité de l'*e/æis* en Malaisie.

Prévision des rendements. — Avant d'aborder cette question, rappelons qu'un régime se compose d'une sorte de grappe compacte présentant des fruits sur tout son pourtour.

Le fruit est recouvert d'une pulpe fibreuse d'où l'on extrait l'huile de palme et contient une amande intérieure dans une coque très dure. L'amande fournit une huile blanche connue sous le nom d'huile de palmiste.

Pour 100 kilogrammes de régimes, on obtient en moyenne 60 kilogrammes de fruits.

Ces 60 kilogrammes de fruits se décomposent ainsi :

Pulpe, 30 kilogrammes, contenant 15 kilogrammes d'huile de palme.

Noix, 30 kilogrammes, contenant 12 à 15 kilogrammes d'amandes.

Ces données sont établies d'après les expériences que nous avons faites à Sumatra, mais je donne ici des chiffres sensiblement inférieurs à ceux que nous avons obtenus. Nous pouvons donc les prendre pour base sans crainte d'erreur.

D'autre part, en rapprochant les résultats obtenus à Rantan Panjang des observations faites à Sumatra sur des palmiers plus âgés, je conclus qu'il est permis de compter en Malaisie sur une production moyenne d'au moins 150 kilogrammes de régimes par arbre et par an pour des arbres arrivés, à leur plein développement. En plantant 100 palmiers par hectare, la récolte serait donc de 15.000 kilogrammes, dont on extrairait au minimum 2.000 kilogrammes d'huile de palme valant 1.500 francs³.

Il y aurait en outre à prévoir une production de 2.000 kilogrammes d'amandes représentant une valeur de 900 francs et dont la vente (soit en vrac, soit sous forme d'huile de palmiste) devrait suffire à couvrir tous les frais d'exploitation. Les 1500 francs produits par la vente de l'huile de palme représenteraient donc le bénéfice net par hectare. Si l'on considère que le prix de revient d'un hectare de plantation, arrivé à la période de plein rendement, ne doit pas dépasser en Malaisie 2.500 francs, et si l'on ajoute encore 500 francs à ce chiffre pour couvrir les frais d'établissement de l'usine, il est facile de conclure qu'une plantation d'*e/æis* doit donner un revenu de 50 p. 100.

Je suis personnellement persuadé que ce résultat théorique sera facilement atteint et dépassé, dans la pratique, pourvu que l'on opère sur une étendue assez vaste, par

³ L'huile de palme vaut actuellement plus de 1.000 francs la tonne, mais le prix moyen obtenu par ce produit de 1906 à 1913 est de 750 francs.

exemple 1000 hectares. D'ici peu d'années, en tout cas, l'expérience sera complète, et les résultats que nous aurons obtenus sur nos plantations pourront servir de base à ceux qui désireraient entreprendre à leur tour la culture du palmier à huile.

Culture de l'*elæis* en Indochine. — Il me reste à examiner quelles seraient les perspectives d'avenir de cette culture en Indochine française.

Je n'ai malheureusement que peu de données à ce sujet, car le palmier à huile y est trop rare pour qu'on puisse en observer avec fruit la croissance et la productivité. J'ai pu constater néanmoins qu'il s'acclimatait facilement dans toute la partie Sud de notre colonie. [Quelques centaines de jeunes palmiers introduits de Malaisie ont été plantés en 1915 avec plein succès sur une des concessions de notre groupe dans le Nord de la Cochinchine.](#) Cette expérience est suffisante pour prouver que l'arbre s'y accommode bien du climat et de la nature du sol, et que sa croissance y sera normale, bien que plus lente qu'en Malaisie. Mais la question de la productivité n'est pas encore résolue.

Il y a, en effet, une grande différence entre le climat de la Malaisie et celui de l'Indochine. Le premier est équatorial, et les longues périodes de sécheresse y sont inconnues. Le second est tropical, avec deux saisons très tranchées : saison des pluies de mai à novembre, saison sèche de décembre à avril. Or, en Afrique, le palmier donne dans les régions équatoriales-des rendements sensiblement supérieurs à ceux obtenus dans les contrées tropicales. Il y a donc lieu de prévoir qu'il en sera de même en Asie.

La constatation d'un rendement moins élevé ne devra toutefois pas suffire à décourager les capitalistes et planteurs. Une affaire qui donne moins de produits qu'une autre ne lui est pas par cela même inférieure. Tout dépend du capital engagé et de la proportion entre le prix de revient et le prix de vente. La Cochinchine étant très favorablement partagée, quant au coût de la main-d'œuvre et à la facilité des défrichements, peut lutter sans désavantage, dans la plupart des industries agricoles coloniales, avec les pays les plus fertiles du globe.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS PLANTATIONS HALLET

(Cote de la Bourse et de la banque, 20 juin 1919)

Signalons ici l'union qui vient d'être scellée entre deux trusts importants de caoutchouc de plantation : la Financière des Caoutchoucs (ancien groupe Bunge), dont un groupe français a pris la direction, et les Plantations Hallet, de Bruxelles. Deux administrateurs de ces dernières viennent d'entrer à la Financière, laquelle va intervenir dans une grosse augmentation de capital des Huileries de Sumatra, dépendant du groupe Hallet.

PLANTATIONS HALLET

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, I-157)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, I-162)

Cochinchine

M. G. CHALAMEL, directeur général ;
2, boulevard Charner, Saïgon.

1°) Société des plantations annamites. — (1.000 h. plantés).
Xa-cam-An-loc (Hon-quan, Thu-dâu-môt),

MM. JANSSENS, directeur ;
HERVÉ, assistant.
2°) Société de Mopoli. — (1.100 h. plantés).
Quan-loi (Hon-quan, Thu-dâu-môt).
MM. PÉROT, directeur ;
CHEYREAU, GRACUB, BRANTZ, assistants.
3°) Société du Nord-Cochinchine ⁴. — (500 h. plantés).
Phu-miêng, (Hon-quan, Thu-dau-mot).
M. FERRIEZ, assistant.
4°) Plantations Hallet de Xa-co. — (200 h. plantés).
Xa-co (Hon-quan, Thu-dâu-môt).
M. RONCIN, assistant.
5°) Société du Domaine central. — (1.500 h. plantés).
Phu-hung (Thu-dau-mot)
M. DUCHESNE, directeur.
6°) Compagnie du Donai.
Lac-an (Biên-hoa)
M. TRAN-HIÊN-VINH, assistant.
7°) Plantations Hallet et Fauconnier de Phu-miêng
M. FERRIEZ, assistant.
8°) Plantations Hallet de Phu-hung.
M. DUCHESNE, directeur
PLANTATIONS HALLET

PLANTATIONS HALLET
(*Annuaire général de l'Indochine française, 1923, 162*)

Cochinchine

M. J. PÉROT, directeur général ;
43, rue Barbet, Saïgon.

1°) Société des plantations annamites. — (1.100 ha plantés).
Xa-cam, An-loc, (Hon-quan, Thu-dau-mol),
MM. P. JANSSENS, directeur ;
À. RONCIN, assistant ;
R. CLOUET, —
L. POLAIN, —

2°) Plantations de Mopoli. — (2.400 ha plantés).
MM. J. PÉROT, directeur ;
H. FERRIEZ, assistant ;
A. UMHAUER, —

3°) Société- du Domaine central. — (1.500 ha plantés).
M. X..., directeur.

Plantations Hallet Bruxelles

⁴ La Société du Nord-Cochinchine comptait parmi ses actionnaires l'inévitable [Oscar Berquet](#) (désignée sur son dossier de Légion d'honneur comme la Société des plantations du Nord-Cochinchinois).

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 et 11 avril 1923)

ON DEMANDE des assistants de 25 à 30 ans pour les plantations Hallet de Cochinchine et du Cambodge.

S'adresser à M. FERRIEZ à Thanh-hoa.

1923 : apport de son domaine cochinchinois aux [Plantations des Terres-Rouges](#).

Plantations Hallet
(*Paris-Soir*, 12 février 1926)

Dividende probable : 45 brut aux actions de capital, 230 aux parts de fondateur contre 10 et 29,17 respectivement en 1922.

Plantations Hallet Bruxelles
(*Paris-Soir*, 19 mars 1927)

L'augmentation du capital annoncée sera proposée à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 5 avril. Sur les 15.000 actions ordinaires de 600 francs qui seront créées, la Compagnie Hevea en souscrira 6.250 ; les 8.750 titres restant seront pris ferme par la Banque des Colonies, à charge pour elle, de les offrir aux anciens actionnaires au prix de 620 francs.

Plantations Hallet

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée au capital de 600.000 francs par acte reçu par M^e Edouard BEAUTHIER, notaire à Grez-Doiceau, le 9 Novembre 1910, et publié au *Moniteur Belge*, annexe du 27 Novembre 1910, n^o 6747.

Capital porté à 1.400.000 francs, suivant actes reçus par M^e KLEINERMANN, notaire à Liège, en date des 26 Juillet et 23 Novembre 1912 et publiés au *Moniteur Belge*, respectivement aux annexes du 9 Août, n^o 5366 et du 8 Décembre, n^o 7707.

Capital porté à 2.200.000 francs, suivant acte reçu par M^e Albert LECOCQ, notaire à Izelles, en date du 16 Mars 1920 et publié au *Moniteur Belge*, annexes des 5, 6, 7 Avril 1920, n^o 3485, et suivant acte reçu par M^e J. P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 29 Novembre 1921, constatant la dite augmentation de capital et les modifications aux statuts, et publié au *Moniteur Belge*, annexe du 11 Décembre 1921, n^o 12033.

Capital porté à 3.500.000 francs, suivant acte reçu par M^e J. P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 23 Mars 1923 et publié au *Moniteur Belge*, annexe du 13 Avril 1923, n^o 3656.

Modifications aux statuts suivant acte reçu par M^e J. P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 20 Décembre 1926 et publié au *Moniteur Belge*, annexe du 9 Janvier 1927, n^o 363.

Capital porté à 12.500.000 francs suivant acte reçu par M^e J. P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 14 Juin 1927 et publié au *Moniteur Belge*, annexe des 4 et 5 Juillet 1927, n^o 9052.

Modifications aux statuts;
Capital porté à 15.000.000 francs, suivant acte reçu par M^e J. P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 18 Mars 1929 et publié au *Moniteur Belge*, annexes du 11 Avril 1929, n^o 4896.

REGISTRE DE COMMERCE DE BRUXELLES : n^o 2451.

SIÈGE SOCIAL A BRUXELLES

CAPITAL SOCIAL : 15.000.000 FRANCS

divisé en soixante mille actions sans mention de valeur.

Il est, en outre, créé six mille parts de fondateur sans désignation de valeur.

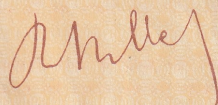
ACTION SANS MENTION DE VALEUR

AU PORTEUR

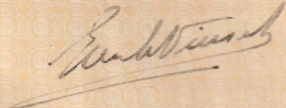
N^o 46325

BRUXELLES, le 13 Avril 1929.

Un Administrateur,



Un Administrateur,



SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée au capital de 600.000 francs par acte reçu par M^e Édouard BEAUTHIER, notaire à Grez-Dolceau, le 9 novembre 1910, et publié au *Moniteur belge*, annexe du 27 novembre 1910, n^o 6747.

Capital porté à 1.400.000 francs, suivant actes reçus par M^e KLEINERMANN, notaire à Liège, en date des 26 juillet et 23 novembre 1912 et publiés au *Moniteur belge*, respectivement aux annexes du 9 août, n^o 5366 et du 8 décembre, n^o 7707.

Capital porté à 2.200.000 francs, suivant acte reçu par M^e Albert LECOCQ, notaire à Ixelles, en date du 16 mars 1920 et publié au *Moniteur belge*, annexes des 5, 6, 7 avril 1920, n^o 3485, et suivant acte reçu par M^e J.-P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 29 novembre 1921, constatant la dite augmentation de capital et les modifications aux statuts, et publié au *Moniteur belge*, annexe du 11 décembre 1921, n^o 12033.

Capital porté à 3.500.000 francs, suivant acte reçu par M^e J.-P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 23 mars 1923 et publié au *Moniteur belge*, annexe du 13 avril 1923, n^o 3656.

Modifications aux statuts suivant acte reçu par M^e J.-P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 20 décembre 1926 et publié au *Moniteur belge*, annexe du 9 janvier 1927, n^o 363.

Capital porté à 12.500.000 francs suivant acte reçu par M^e J.-P. ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, en date du 14 juin 1927 et publié au *Moniteur belge*, annexe des 4 et 5 juillet 1927, n^o 9052.

Modifications aux statuts;

Capital porté à 15.000.000 francs, suivant acte reçu par M^e J.-P. ENGLEBERT, notaire en date du 18 mars 1929 et publié au *Moniteur belge*, annexes du 11 avril 1929, n^o 4896.

REGISTRE DE COMMERCE DE BRUXELLES : n^o 2451.

SIÈGE SOCIAL À BRUXELLES

CAPITAL SOCIAL: 15.000.000 FRANCS

divisé en soixante mille actions -sans mention de valeur.

Il est, en outre, créé six mille parts de fondateur sans désignation de valeur,

ACTION SANS MENTION DE VALEUR

AU PORTEUR

BRUXELLES, le 13 avril 1929

Un administrateur (à gauche) : Adrien Hallet

Un administrateur (à droite) : ?

Établissements Degrâce (L.Lebrun & fils), rue l'Alpleit, 12, Huy — 29499.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mars 1930)

Les plantations que contrôle la Société financière des caoutchoucs aux Indes Néerlandaises et en Malaisie, notamment celles des... Plantations Hallet..., ont décidé, à leur tour, d'adhérer au plan de restriction nouvellement conçu et d'arrêter les saignées pendant tout le mois de mai. Les dirigeants de ces plantations considèrent que c'est là un premier pas vers une entente des producteurs pour assainir le marché.

Plantations Hallet
(*Journal des finances*, 27 mai 1932)

L'exercice 1931 a laissé une perte de 289.889 fr. 90. qui vient en déduction du report à nouveau antérieur de 2 millions 278.920 fr. 53.

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1934)

En kg	1932	1933
Plantations Hallet	552.660	530.925

PLANTATIONS HALLET
(*Le Temps*, 14 juin 1934)

À l'assemblée d'hier, le président a indiqué que la situation de trésorerie faisait ressortir un appréciable excédent qui servira à amortir partiellement le découvert en banque de la société.

Plantations Hallet
(*Le Temps*, 19 mai 1938)

Compte tenu de toutes les charges et amortissements, le solde bénéficiaire du l'exercice écoulé s'établit à 4.707.950 francs au lieu de 1.544.815 francs précédemment. Cette somme est affectée aux amortissements ou report à nouveau.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*Le Temps*, 14 juin 1939)

Les plantations Hallet accusent pour 1938 un bénéfice disponible de 4.068.258 francs contre 3.707.850 francs précédemment. Le dividende est fixé à 10 francs brut

par action de capital et 60 francs brut par part. La précédente répartition remontait à 1928.

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 janvier 1940)

La Banque Hallet et Compagnie nous communique la production de caoutchouc des sociétés du groupe de la Société financière des caoutchoucs :

En kg.	Oct. 1939	Oct. 1938
Plantations Hallet	67.144	65.685